

# L'INDÉPENDANT

## Les Journaux du Midi

Dimanche 23 Septembre 2018

POLITIQUE. Jacques Villard est venu présenter l'État qu'il a créé en 2016.

## Le chef de l'État pied-noir en visite officielle au Moulin-à-Vent

Si il peut paraître insolite, le projet est en fin de compte tout ce qu'il y a de plus sérieux. C'est du moins ce qu'assure Jacques Villard, le président de l'État pied-noir, également dénommé Fédération des deux rives. L'Héraultais, par ailleurs cofondateur du Cercle algérieniste, est venu présenter sa démarche hier lors d'une réunion publique dans le quartier du Moulin-à-Vent, à Perpignan. « Nous nous basons sur la déclaration universelle des droits des peuples signée le 4 juillet 1976 à Alger, indique-t-il. Pour créer un État, il suffit finalement de partager un idéal commun et un certain nombre de volontés. Il n'y a pas besoin d'avoir beaucoup d'habitants. Le Vatican en a moins de mille ! » Fort de ces arguments, Jacques Villard et ses soutiens ont déclaré la création de l'État pied-noir aux Nations Unies, qui ne l'ont pour l'heure pas reconnu. Qu'importe. La Fédération des deux rives s'est d'ores et déjà dotée d'un prési-



Le président de la Fédération des deux rives, Jacques Villard (à droite), et son ministre du bâtiment et du génie civil, le Perpignanais Philippe Ruiz. Photos Nicolas Parent

dent, d'un conseil d'État et d'un gouvernement de 37 membres (dont notamment le Perpignanais Philippe Ruiz, qui officie en tant que ministre du Bâtiment).

### ■ En quête d'un territoire

Pour l'heure, la Fédération des deux rives reste un État sans territoire. « Nous sommes en train d'en chercher un, explique Jacques

Villard. Nous avons plusieurs pistes. Nous avons eu plusieurs propositions en Espagne où toute une série de villages ont été abandonnés à cause de l'exode rural. » Pour parvenir à son objectif, l'État pied-noir n'a pas forcément besoin d'un territoire immense. « Le Vatican ne s'étend que sur 40 hectares », rappelle Jacques Villard. Pourquoi donc créer un État ? « Cela nous permet de

traiter directement avec les instances internationales, répond Jacques Villard. Nous comptons par exemple engager une procédure devant l'ONU pour faire reconnaître qu'il y a eu lors de la guerre d'Algérie des massacres collectifs ciblant aussi bien les populations arabes que kabyles et pieds-noires. » Reste à voir si la démarche engagée par l'État pied-noir aboutira.

Arnaud Andre